

Image not found or type unknown



PACS ET ACHAT D'APPARTEMENT

Par **KMGO**, le **18/08/2011** à **21:32**

Bonjour,

je souhaite obtenir quelques informations pour l'achat d'un appartement.

Je suis pacsee depuis 2005 sous le regime de l'indivision sans convection particuliere.

J'ai lu un article au sujet de l'indivision: " Les biens achetés, ensemble ou séparément, sont alors réputés appartenir pour moitié à chacun des partenaires sans recours de l'un contre l'autre en raison d'une contribution inégale ou inexistante".

est ce que cela s'applique pour moi , autrement dit si j'achete seule un appartement sera-t-il repute appartenir pour moitié à mon conjoint?

Est-il suffisant qu'apparaisse sur l'acte d'acquisition "M. a acheté pour son compte personnel"?

pourriez vous me donner quelques conseils.

je vous remercie.

kmg